

veau *Writ* d'Élection pour élire deux Membres pour le dit Comté, pour servir dans le présent Parlement Provincial.

Sur motion de Mr. *Mure*, secondé par Mr. *Bowen*,

RESOLU, Que la dite Requête contient des raisons et motifs suffisans, (en les supposant vrais,) pour rendre la dite Election nulle.

Sur motion de Mr. *J. L. Papineau*, secondé par Mr. *Caron*,

ORDONNE, Que Mr. *Blackwood*, et Mr. *Mure*, soient ajoutés au Comité, nommé pour examiner l'Acte de la 48^e de Sa Majesté Chap. 21, et faire rapport, si aucuns, et quels amendemens, il est nécessaire d'y faire.

Conformément à l'ordre, Mr. *Borgia* a présenté à la Chambre un *Bill* pour nommer un Agent dans le Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour solliciter la passation des loix, et vaquer aux affaires publiques de cette Province, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

RESOLU, Que le dit *Bill* soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Mr. *Bedard* a proposé, secondé par Mr. *Taschereau*,

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef:

A SON EXCELLENCE,

SIR JAMES HENRY CRAIG, Chevalier du très Honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et leurs Différentes Dépendances, Vice-Amiral d'icelles; Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces du Bas-Canada et Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick et leurs différentes dépendances, et dans l'Isle de Terre-Neuve, &c. &c. &c.

U

QU'IL